

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



**Parce que l'économie sociale
est durable.**

Les inégalités sont un choix.

- Joseph Stiglitz
Prix Nobel d'économie



**Pôle des entreprises
d'économie sociale de la
région de la Capitale-Nationale**

*Votre regroupement d'affaires des coopératives,
des mutuelles et des entreprises associatives*

Préambule

Pourquoi une politique de développement durable pour le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (PôleCN) ?

- Pour permettre au PôleCN de déployer l'ensemble de ses politiques et de ses actions dans une perspective du développement durable ;
- Pour s'engager comme acteur de développement durable dans la région ;
- Pour faire connaître notre engagement envers le développement durable et en faire un exemple pour nos membres et partenaires ;
- Pour faire reconnaître et faire savoir que l'économie sociale est, dans son histoire et ses fondements, un moteur de développement durable.

Le PôleCN souhaite marquer son engagement dans le développement durable de la région. Depuis plus d'un siècle, les entreprises d'économie sociale contribuent par leur activité économique et leur mission sociale à améliorer la qualité de vie des Québécois-e-s. Cette politique se veut un moyen d'encadrer l'ensemble des stratégies et des actions du PôleCN ; elle vise de plus à démontrer et à affirmer à ses membres que l'économie sociale suppose un engagement concret en développement durable et que le PôleCN se pose en exemple à cet effet.

En conformité avec les valeurs et les principes auxquels il adhère, le PôleCN veut structurer son organisation en cohérence avec le modèle du développement durable et inscrire ce dernier dans ses règles de gestion. Il veut également, en cette matière, devenir un organisme de référence auprès de ses membres.

Définitions

Au sens de la présente politique, les termes **développement durable**, **principe de l'écoresponsabilité** et **économie sociale**, doivent être compris comme suit :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable se définit comme étant un modèle de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

PRINCIPE DE L'ÉCORESPONSABILITÉ

Le principe de l'écoresponsabilité correspond aux comportements responsables d'une organisation qui se matérialisent par des gestes concrets vis-à-vis de sa communauté et de l'environnement, en s'attardant plus particulièrement aux choix de consommation de celle-ci.

ÉCONOMIE SOCIALE

À titre de référence, selon l'article 3 de la Loi sur l'économie sociale :

« On entend par "économie sociale", l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :

1. L'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité ;
2. L'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ;
3. Les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres ;
4. L'entreprise aspire à une viabilité économique ;
5. Les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise ;
6. Les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale est celle qui n'est pas centrée sur le profit pécuniaire, mais sur le service aux membres ou à la collectivité et elle s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois durables et de qualité.

Est une entreprise d'économie sociale, une entreprise dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui est exploitée, conformément aux principes énoncés au premier alinéa, par une coopérative, une mutuelle ou une association dotée de la personnalité juridique. »

Mission et vision du PôleCN

Mission

En tant que regroupement d'affaires, la mission du PôleCN est de mobiliser, promouvoir et représenter ses membres afin de soutenir leur développement et celui de l'économie sociale sur l'ensemble du territoire.

Vision

Véritable catalyseur, le PôleCN est reconnu pour sa capacité de faire travailler ensemble les différents acteurs dans la perspective d'accroître l'importance de l'économie sociale dans le développement durable de la région.

Engagements



Afin de s'engager comme acteur de développement durable, le PôleCN prend des engagements dans les sphères du développement durable, soit économique, environnementale et sociale, de par ses activités et son mode de gestion. Le tout se traduit plus concrètement dans un plan d'action annuel en développement durable.

Travailler à une économie renouvelée

À même sa mission, en tant que regroupement d'entreprises d'économie sociale, le PôleCN s'engage ainsi dans le développement d'un modèle économique durable dans la région de la Capitale-Nationale. Par ses activités, il favorise la mise en place de conditions nécessaires à la création, la croissance, la consolidation et le rayonnement d'entreprises d'économie sociale de son territoire qui travaillent dans une même vision de développement régional.

Se préoccuper de l'environnement

Le PôleCN s'engage à viser la réduction de son empreinte écologique. Il planifie et organise ses actions et ses événements de manière écoresponsable. Il utilise au minimum les ressources et se préoccupe des gaz à effet de serre générés par ses activités, particulièrement les nombreux événements qu'il organise.

Être socialement engagé

Le PôleCN s'engage à offrir un lieu de travail sain et stimulant à ses employé-e-s. Il offre des conditions de travail compétitives qui concilient le travail, la famille et l'implication. Il vise la parité et la diversité.

Le PôleCN s'engage à informer, sensibiliser et faire connaître la présente politique à ses membres et partenaires et à créer un mouvement afin qu'eux aussi emboîtent le pas dans la même direction, si ce n'est déjà fait.

Assurer une gestion responsable

Le PôleCN fait preuve d'éthique et de transparence. Pour ce faire, il s'engage à adopter un plan d'action en développement durable lui permettant d'effectuer un suivi de ses engagements à l'aide d'indicateurs.

Communications

- Publication de la Politique sur le site Web et promotion comme modèle à adopter par les membres, le plan d'action annuel peut également être fourni à titre de référence, sur demande ;
- Diffusion des résultats et des actions ;
- Dépôt annuel des résultats sur l'atteinte des objectifs au CA et à l'AGA ;
- Évaluation annuelle par le CA des mesures mises en place.

Responsabilités

La présente politique concerne l'ensemble des activités du PôleCN, de sa propre gestion jusqu'aux services offerts à ses membres.

En conjuguant les forces de ses membres et de son réseau, en partageant son expertise et en travaillant en partenariat, le PôleCN souhaite, à l'échelle régionale, contribuer au développement d'une société plus saine.

La mise en œuvre de cette politique et de son plan d'action sont sous la responsabilité des employé-e-s du PôleCN. Leurs applications comprennent un suivi régulier de la part de la direction générale ainsi que des dépôts au conseil d'administration avec les outils de suivi appropriés.

Révision et amendements

Afin d'adopter les meilleures pratiques en développement durable, la présente politique est révisée à chaque fois que la mission et la vision du PôleCN sont modifiées, ou à tous les trois ans par une résolution du conseil d'administration.

Document élaboré en collaboration avec

